

1 Réservez le lieu

2 Prêt de matériel

3 Autorisations • buvette • affichage

Après accord de votre réservation. Remplissez uniquement les parties qui vous concernent. À retourner à secretaire@peyruis.fr ou en mairie.

Délais : domaine public, circulation, stationnement : **3 mois** avant • buvette : **1 mois** avant (minimum légal 15 jours) • banderoles : posées **15 jours avant** au plus tôt, retirées **7 jours après** au plus tard.

Demandeur et manifestation

Nom de la manifestation : * Date(s) : *

Lieu réservé : *

Demandeur (nom, prénom) : * Qualité : *

Association / structure : * N° SIRET :

Adresse du siège : *

Téléphone portable : * E-mail : *

Qualité : président(e), vice-président(e), trésorier(e), gérant(e)... La buvette temporaire doit être demandée par le ou la président(e) ou le ou la vice-président(e).

Votre demande concerne (cochez) :

☐ 1 – Occupation du domaine public

☐ 2 – Circulation / stationnement

☐ 3 – Buvette / débit de boissons temporaire

☐ 4 – Affichage publicitaire

1 – Occupation du domaine public

Rue, place, parking, trottoir...

Emplacement exact (rue, place...) : Surface (m²) :

Type d'installation :

☐ Stands / exposants

☐ Barnum / chapiteau

☐ Scène / podium

☐ Restauration

☐ Terrasse (tables, chaises)

☐ Véhicule / food truck

Installation le / à : Démontage le / à :

Autre installation / précisions :

2 – Circulation et stationnement

Mesures demandées :

☐ Interdiction de circulation

☐ Interdiction de stationnement

☐ Fermeture temporaire de voie

☐ Déviation

☐ Maintien d'un accès riverains

Rues / secteurs concernés :

Du (date, heure) : Au (date, heure) :

Responsable sécurité sur place (nom) : Téléphone :

☐ Les accès pompiers et ambulances restent libres en permanence

3 – Buvette / débit de boissons temporaire

Réservée aux associations

L'autorisation de débit de boissons temporaire vaut autorisation d'occupation du domaine public pour l'emplacement de la buvette : inutile de la déclarer aussi en partie 1.

Boissons autorisées : groupes 1 (sans alcool) et 3 (vin, bière, cidre, poiré, hydromel...). **5 autorisations par an et par association** ; vente d'alcool interdite aux mineurs.

Emplacement de la buvette :

La buvette est : ☐ En extérieur ☐ En intérieur

Date(s) :

Ouverture :

Fermeture :

4 – Affichage publicitaire

Cochez le ou les supports souhaités

☐ Affiches A4 dans les panneaux d'affichage associatifs de la mairie

Clés des panneaux à retirer et à rapporter en mairie. Format A4 uniquement. [Voir la carte des panneaux](#)

Emplacements des panneaux associatifs :

1 – Mairie	10 – Allée des Pins (Mardaric)
4 – Rue de la Calade / Route d'Augès	11 – Av. de la Roche / Impasse du Bassin
5 – Avenue Saint-Roch / Rue du Bevon	12 – Av. de la Roche / Av. de la Cascade
8 – Av. du Général de Gaulle (ancienne gare)	13 – Av. Jules Ferry (école élémentaire)
9 – Lotissement le Clos des Oliviers	15 – Av. de la Libération (école maternelle)

☐ Affiches dans les vitrines des commerçants

Avec l'accord de chaque commerçant ; pas d'autorisation de la mairie nécessaire.

☐ Banderole(s) – demande d'autorisation

Pose au plus tôt **15 jours** avant la manifestation, retrait au plus tard **7 jours** après.

Emplacement(s) souhaité(s) :

☐ Saint-Roch☐ Mardaric☐ Entrée nord☐ Carrefour des feux, av. de la Resquillette (D4096 / D101)

Nombre de banderoles :

Dimensions :

Pose le :

Retrait le :

Pièces à joindre

☐ Plan d'implantation, si besoin (carte annotée)☐ Attestation d'assurance responsabilité civile☐ Copie de la pièce d'identité du demandeur (buvette)☐ Plan de déviation (si circulation modifiée)

Engagement et signature

☐ Je certifie l'exactitude des informations et m'engage à respecter les prescriptions des arrêtés, à laisser libres les accès des secours, à retirer l'affichage dans les délais et à rendre l'espace public propre.

Fait à :

Le :

Nom et qualité du signataire : *

Signature (et cachet de l'association) :

Mentions légales. En renvoyant ce formulaire, j'accepte que mes données soient conservées par la mairie pendant 1 an, consultables par les agents et élus du service concerné, afin de traiter ma demande et de me contacter. Pour en savoir plus et exercer vos droits : <https://www.peyruis.fr/mentions-legales>